MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : 21 30 57 27/21 30 50 42 – Fax : 21 30 37 61
01 BP 369 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.impots.finances.gouv.bj

Cotonou, le 20 JAN 2021

CABINET

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

N°053/MEF/CAB/SGM/DGI/DA

AVIS AUX USAGERS DES SERVICES DE L'ENREGISTREMENT ET DU TIMBRE

Dans le cadre de la mise en place progressive de l'interlocuteur fiscal unique qui vise à vous faciliter l'accomplissement des obligations fiscales, la Direction Générale des Impôts (DGI) a déconcentré la formalité de l'enregistrement.

Ainsi, à compter du 1er février 2021, la formalité de l'enregistrement des contrats, des bons de commandes, des actes de créances et des actes sous seing privés dont l'une des parties est une entreprise se fera à la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et dans les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) auprès de vos services gestionnaires habituels.

Le Directeur Général des Impôts,

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES – LE DIRECTEUR GENERAL

Nicolas YENOUSSI